

N°84

Juillet 2013

LES MURMURES DU LAXATTE



Bulletin d'informations municipales de la commune de Rechainviller

Mairie de Rehainviller

Service EAU et Factures d'Eau

7 rue d'Adoménil

54300 REHAINVILLER

Téléphone: 03.83.73.04.87

Fax: 03.83.73.82.81

mairiederehainviller@orange.fr

Secrétariat ouvert le :

Lundi de 14h à 16h

Mercredi de 16h30 à 18h30

Vendredi de 10 h à 12 h

SOMMAIRE

Etat civil	3
<u>Les écoles:</u>	
L'école maternelle	4
L'école élémentaire	5
<u>Les associations :</u>	
ASRH Ping Pong	6
Familles rurales	6-7
La Mam	8
Le Club du 3ème âge	9
ASRH Football	9
Les décisions du Conseil Municipal	11-13
La vie communale	14
Le 11 novembre	15
Informations diverses	16

ECOLLES

Ecole primaire de Rehainviller : 03.83.73.45.85

Ecole maternelle de Rehainviller : 03.83.73.01.46

Ecole d'Hériménil: 03.83.74.22.97

Horaires de la Bibliothèque

Mardi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 10h à 11 h30

Jeudi de 16h à 18h

La bibliothèque est fermée
pendant les vacances scolaires



Factures et travaux d'assainissement :

S.I.E. de Blainville/Damelevières

14 Rue des Ecoles

B.P. 23

54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU

Tél. : 03 83 75 50 35

Fax : 03 83 75 94 33

courriel: sie54360a@fr.oleane.com

Site : www.sie54-bdmr.fr

N°urgence : SAUR 03 55 66 45 01

Communauté de Communes du Val-de-Meurthe

13 rue des Ecoles

54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU

Tél : 03 83 71 43 62

Fax : 03 83 71 63 01

Site Internet : www.ccv54.fr

Journal semestriel n° 2610 1 180

Dépôt légal préfectoral n°301

Ce bulletin a été tiré à 420 exemplaires au mois de juillet 2013

Imprimeur : PARADIS Lunéville

Directeur de la publication : Pascal RELTIENNE, Maire

Conception : le secrétariat de mairie

Etat civil

Naissances

Anaïs Madeleine Martine MOREL
Née le 1er janvier 2013
Au foyer de Stéphane MOREL
et Marie-Claire VINCENT

Lucie Elisabeth THIRY
Née le 25 février 2013
Au foyer de Frédéric THIRY
et Sophie SALTZMANN

Gabriel ANDROUËT
Né le 11 mars 2013
Au foyer de Vincent ANDROUËT
et Aurélie GEORGES

**Benjamin Pascal Jean-Marie
PHILIPPE LALLEMAND**
Né le 27 mars 2013
Au foyer de Frédéric PHILIPPE
et Guynthilde LALLEMAND

Nahil FATMI
Né le 5 juin 2013
Au foyer de Hicham FATMI
et Caroline MAGOT

Cheyenne Nathalie Zoé MOUGENOT
Née le 10 janvier 2013
Au foyer de Dominique MOUGENOT
et Isabelle GOURDOU

Victor Antoine CASANOVA
Né le 10 mars 2013
Au foyer de Antoine CASANOVA et
Daisy LEDIG

Mattie HAMMOUNI
Née le 27 mars 2013
Au foyer de Geoffrey HAMMOUNI
et Pascaline WEISHAR

Chiara Maryline Christine NUPS
Née le 15 avril 2013
Au foyer de
Eddy NUPS et Marjorie MARCHAL

Timéo HALTER
Né le 8 juin 2013
Au foyer de Thibaut HALTER
et Laura AGRIMONTI



Décès

SCHMITH Lydie née LINARD
Le 19 mars 2013



BERTRAND Madeleine née MACHI
Le 27 mars 2013

Mariages



**Thomas Manuel RELTIENNE
Et
Sylvia FERNANDES**

le 10 mai 2013

L'école maternelle

Visite des serres d'un horticulteur

Le lundi 27 mai 2013, la classe des petits - moyens s'est rendue à Lunéville pour visiter les serres d'un horticulteur.

Les enfants ont découvert ce qu'était une serre, ils ont admiré les nombreuses fleurs qui y étaient entreposées.

Le propriétaire, M. GEORGEAT, a expliqué aux enfants ce qu'était une rampe d'arrosage ainsi qu'une rempoteuse. Ces deux outils lui permettent d'arroser et de remplir les pots plus rapidement.

Après la visite, place au jardinage ! Les enfants ont eu le plaisir de repiquer un œillet d'inde. Après une démonstration de M. GEORGEAT, chaque enfant a repiqué sa fleur et l'a rapportée à la maison. Les enfants ont également planté une graine de courgette que nous avons rapportée à l'école afin de pouvoir observer sa croissance.

Pour achever la matinée, M. GEORGEAT a offert un goûter aux enfants, ils ont goûté du jus de pomme fait maison. La matinée a été à la fois agréable et enrichissante pour tous !



Les élèves de CM2 ont participé au Programme Culturel Scolaire 2012/2013

« La nature en musique »

élaboré par la Communauté de Communes du Val-de-Meurthe.

L'objectif était de le sensibiliser à la musicalité de la nature à travers notamment, la découverte sonore de l'Espace Naturel Sensible du Plain de Damelevières.

Pour cela, ils ont bénéficié de quatre interventions :

-la première avec l'école Municipale d'Enseignements Artistiques de Blainville-sur-l'Eau, où ils ont pu découvrir et jouer avec des instruments tels que le saxophone, la guitare, la trompette. Ils s'en sont donnés à coeur joie.

-Les autres s'effectuaient sur le site de Plain avec l'association l'Atelier vert. Ils ont fabriqué des instruments à partir de végétaux ramassés. Les enfants ont ainsi découvert la musicalité des pissenlits, des feuilles d'érable, des branches d'aubépine, des herbes... Ils ont également pu jouer, sous la commande de la musicienne Odile Tellitocci, sur son instrumentarium réalisé à partir d'éléments naturels. La découverte de cette grande structure musicale a été magique, les élèves ont pris beaucoup de plaisir à tester et improviser avec les différents instruments.

Le projet « la nature en musique » s'est clôturé par un concert où les élèves ont joué devant leurs parents avec les instruments réalisés.



Club des Aînés :

Différents repas ont eu lieu en ce début d'année 2013 dans une ambiance festive.



Familles Rurales Rehainvilloises :

Les mots du Président

Chères Rehainvilloises, Chers Rehainvillois,

Comme vous le savez, les Associations constituent un espace privilégié d'éducation, d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté. Elles sont des lieux privilégiés, de partage, d'innovation, de prises d'initiatives, et sont des acteurs sociaux et économiques incontournables dans notre village voire dans notre pays. Ce cadre ne peut exister que si des femmes et des hommes de bonne volonté s'associent et s'y dévouent en permanence...

Au nom des membres de l'Association FAMILLES RURALES REHAINVILLOISES et en qualité de Président, je vous souhaite d'excellentes vacances ensoleillées.

Amitiés Associatives,
Le Président,

Malik BOULEFRAKH

Président Familles Rurales

Administrateur Familles Rurales Fédération Départementale de Meurthe-et-Moselle

13 rue LT Yves de Ravinel

54300 REHAINVILLER

Tél: 06 60 84 99 96

malik.boulefrahk@gmail.com



Familles Rurales Rehainvilloises : Les activités

Au café des sports à Rehainviller !!!



Docteur, ne me faites pas mal SVP !!! J'ai trop peur !!!



Au Théâtre

Le Nan-Nan de Frambois...



Après avoir été chez le dentiste, le grand écart !!!



Le sable fin, le soleil et les nanas...

Toujours du monde dans la salle socioculturelle !



Cacahuète, Schnouki et tous les enfants sur la piste !!!

Notre sortie à KIRRWILLER au Royal Palace, repas et danse...



Oh mon grand lapin !



Trop cool le Président avec les enfants !



Photo de classe ou photo de la chasse aux oeufs ???



Soirée Loto - A qui la chance ?

La Maison d'Assistantes Maternelles

La Maison d'Assistante Maternelle (MAM) a ouvert ses portes aux enfants le 03 septembre 2012 sous l'appellation la MAM « Nounou...Gatine ».

La MAM « Nounou...Gatine » est un regroupement de deux assistantes maternelles agréées : Laetitia BAILLEUX et Agnès LEBIGRE, initiatrice du projet :

« Nous accueillons jusqu'à 8 enfants en même temps qui se retrouvent à jouer ensemble dans un cadre qui a été conçu spécialement pour eux.

Nous nous organisons en fonction des enfants accueillis, chaque enfant ayant été inscrit auprès d'une des deux assistantes maternelles par leur parent. Un contrat est établi entre les parents et l'assistante maternelle de référence. ».

A Noël dernier, les enfants et les parents ont été invités à la MAM pour rencontrer le Père Noël qui a distribué des cadeaux aux enfants, suivi d'un goûter très convivial.

Rencontre à réitérer...



La MAM « Nounou...Gatine » répond aux besoins des enfants, qui bénéficient des points forts de la collectivité (éveil, socialisation) tout en étant dans un espace protégé du fait de la petite taille du lieu d'accueil et du nombre de professionnelles.



La MAM « Nounou...Gatine » se situe au 9 rue d'Adoménil à REHAINVILLER.

Association ASRH PING PONG :

L'association ASRH Ping Pong se réunit tous les jeudis de 14h30 à 17h30 à la salle du foyer socio-culturel afin de partager un moment convivial autour de parties animées.

Venez nombreux les rejoindre !



ASRH Football

L'Association Sportive Rehainviller Hériménil Football accompagne les enfants et les adultes dans la pratique du sport.

Les enfants (filles et garçons) nés en 2008 peuvent s'inscrire auprès du président.

Les entrainements ont lieu tous les mercredis de 14 h à 16h.

Président : Julien BERTRAND

23 ter, grande rue

54300 HERIMENIL

Tel : 03 83 74 28 86



Remise de médaille à M. Marc CONREAUX

Le samedi 23 février, en présence de Mme VAUTRIN, vice-présidente déléguée du district de Meurthe et Moselle Sud de Football, des joueurs et dirigeants de l'Association Sportive Rehainviller Hériménil, des membres de sa famille et de nombreux amis, M. Marc CONREAUX s'est vu remettre de la part de Pascal RELTIENNE, maire de la commune, la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports décernée par M. le Préfet.

Lors de cette cérémonie, Monsieur le Maire a rappelé que le monde associatif avait besoin de personnes dévouées comme Marc CONREAUX, et que malheureusement la contrepartie de ce bénévolat était du temps que Marc n'a pas pu passer avec sa famille.

Monsieur CONREAUX a commencé sa carrière de dirigeant en 1971 à l'AST de Lunéville, puis en 1985 à l'occasion de son emménagement sur Rehainviller, il s'est occupé des débutants du club de Rehainviller.

Durant toutes ces années, en plus de son rôle d'entraîneur, il s'est occupé du traçage des terrains, du lavage des maillots avec son épouse, et du ménage des vestiaires jusqu'en 2009 date à laquelle la municipalité a repris à sa charge le nettoyage des vestiaires.

Des fleurs de la part de l'ASRH ont été remises à Mme CONREAUX, et Marc CONREAUX a reçu un cadeau souvenir de la part de la municipalité ainsi que deux places au stade de France pour un match de la part du District de Meurthe et Moselle.



Le fête des voisins rue des Chaumes



La première fête des voisins de la rue des Chaumes a eu lieu le 31 mai dernier au stade de football.

Malgré le climat froid et pluvieux, une quarantaine de personnes se sont retrouvées pour partager un repas convivial

Les participants, suite aux conditions météorologiques particulièrement défavorables, remercient la municipalité et le personnel communal pour l'aide matérielle apportée.

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

FINANCES COMMUNALES

Les comptes administratifs 2012 sont approuvés :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE	134 129.83€	386 063.10 €	527 127.23 €	834 193.62 €
EAU	25 174.11 €	77 659.30 €	78 081.58 €	165 793.48 €

Les Comptes de Gestion des services Eau et Assainissement et le Compte de gestion de la Commune dressés par M. METTAVANT Joël, receveur municipal sont approuvés.

Affectation des résultats 2012 aux budgets primitifs 2013 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Affectation 1068
COMMUNE	+ 251 933.27 €	+ 200 000.00€	107 066.39 €
EAU	+ 52 485.19 €	+ 67 711.90 €	20 000.00 €

les taux d'imposition pour l'année 2013 sont maintenus:

Taxe d'habitation	16.37 %
Taxe foncier bâti	11.21 %
Taxe foncier non bâti	19.92 %
Cotisation Foncière des Entreprises	18.38 %

Budgets primitifs 2013

	BUDGETS PRIMITIFS 2013			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE	486 460.06€	486 460.06€	645 688.34€	779 580.08€
EAU	148 577.47€	148 577.47€	97 702.99€	156 032.06€

Emprunt de la commune au 30/06/2013

BUDGET SERVICE EAU				
Objet	Capital Emprunté	Fin du prêt	Capital Restant	Intérêt restant
travaux d'adduction d'eau 1985	43 074,63€	2014	8 756,74 €	1 165,25 €
Travaux d'adduction d'eau 1994	79 650,83€	2014	11 579,97 €	546,63 €
Restructuration conduite Eau bel Air	60 000€	2025	43 909,86 €	12 724,12 €
Travaux AEP Rue Fontaine Bénite	65 000€	2025	57 170,69 €	13 100,17 €

BUDGET COMMUNE				
Objet	Capital Emprunté	Fin du prêt	Capital Restant	Intérêt restant
Reconstruction Pont Ruisseau de la F. bénite	52 000,00 €	2025	38 055,20 €	11 027,60 €
achat Immeuble +terrain 15 Rue PE MARIN	160 000,00 €	2023	122 213,25 €	34 506,35 €
Construction de l'école maternelle	450 000,00 €	2036	434 987,34 €	276 859,62 €

FINANCES COMMUNALES

- Les tarifs *maxima* prévus sont appliqués concernant la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications.

- La cadence d'amortissement des biens du service de l'eau est fixée ainsi :

Bâtiments durables	15 ans
Agencement et aménagement de bâtiments	10 ans

Subventions versées aux associations :

- Association des Familles Rurales Rehainvilloises	
Animations	1 300 €
Organisation du festival Rehain vit l'art 3	500 €
- Association « A nos p'tits Ecoliers »	250 €
- Association des anciens combattants	135 €
- Association ASRH FOOT	
au titre de l'année 2012	1400 €
au titre de l'année 2013	1400 €

PERSONNEL COMMUNAL

Un emploi d'avenir sous la forme de contrat unique d'insertion (CUI) est créé à temps plein d'une durée maximale de 3 ans.

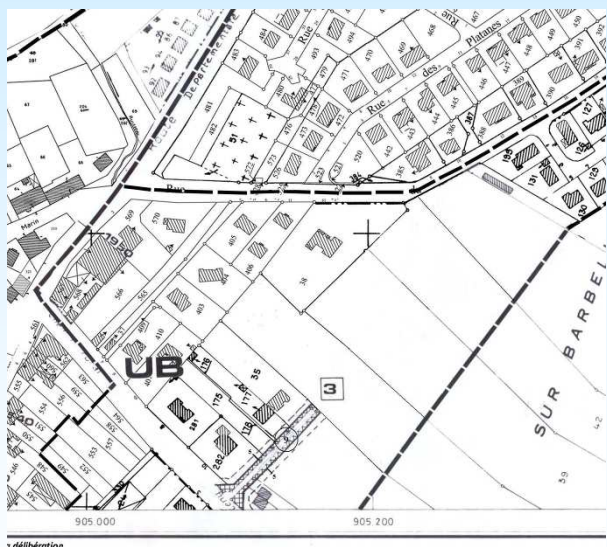
Monsieur le maire est autorisé à signer la convention de gestion de mise en œuvre des garanties de protection sociale (maintien de salaire pour le personnel communal en cas invalidité, maladie, et perte de retraite) avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle.

Le règlement intérieur des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) est approuvé. Monsieur le Maire précise qu'il a été élaboré en concertation avec la directrice et les enseignantes de l'école, l'inspectrice de l'Education Nationale de Lunéville et les ATSEM. Il précise également qu'il a été approuvé par le Comité Technique du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle.

Le conseil municipal désigne Mme PAULIN Stéphanie, Adjoint administratif de 2^{ème} classe comme déléguée du personnel au Comité National d'Action Sociale.

Le conseil municipal décide d'instituer l'indemnité d'exercice de missions des préfectures aux agents relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe.

URBANISME



La modification du Plan d'Occupation des Sols est approuvée. Celle-ci concerne la dénomination et le changement d'emprise de l'emplacement réservé n° 3 (création d'une voirie de 9 m d'emprise entre le chemin du Fonteny et la rue du Laxatte)

Lotissement « Les résidences du parc »

Suite à plusieurs réunions avec la société NEXITY de LAY SAINT CHRISTOPHE concernant la voirie et les réseaux du lotissement qui doit être créé entre le chemin du Fonteny et la rue du Laxatte, le conseil municipal autorise une largeur de voirie moindre. Celle-ci sera de 3.80 mètres au lieu de 5 mètres. La nouvelle voie à créer aura un sens unique de circulation.

- Le conseil municipal demande à bénéficier de l'ATESAT (l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) pour l'étude et la direction des travaux

de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000€ HT et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000€ Ht sur l'année

FORET COMMUNALE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'exploitation à intervenir avec l'association ADLIS de Lunéville (en remplacement de l'entreprise Bois et Travaux) au prix de 28 € TTC (22 € pour l'abattage et 6€ pour le débardage) sur la parcelle 32 à livrer directement chez les particuliers.

Le prix du stère de bois façonné sur la parcelle 32, à livrer directement chez les particuliers, est modifié et est fixé à 39,00 €

LICENCE DE TAXIS

La création d'une licence de taxis sur le territoire de la commune de Rehainviller est refusée par le conseil municipal.

AIRE DE CO VOITURAGE A CHAUFONTAINE

Le conseil municipal décide de ne pas se porter acquéreur de la parcelle cadastrée A 258 dédiée à l'aire de covoiturage et informe le Syndicat Mixte du Pays du Lunévillois que la commune ne peut exercer de droit de préemption. Cette parcelle étant située en zone NDb du Plan d'Occupation des Sols.



EAU/ASSAINISSEMENT

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service de l'Eau de l'année 2012 est approuvé par le conseil municipal et sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet.

Suite à plusieurs problèmes lors de la facturation du service Assainissement réalisée en 2012 notamment une confusion des abonnés au niveau des interlocuteurs du service public d'assainissement, le conseil municipal abroge la délibération du 27 juin 2012 concernant la facturation du service assainissement par la commune de Rehainviller pour le compte du Syndicat Intercommunal de l'Environnement.

SALLE DU FOYER SOCIOCULTUREL

Le conseil municipal fixe à 30 € l'heure de ménage par agent facturable aux locataires lorsque la vaisselle, l'équipement de la cuisine (évier, cuisinières, réfrigérateur, congélateur, four, chauffe assiette etc...) les sanitaires, les tables et les chaises ne sont pas rendus propres et en l'état.

Il précise que la salle du foyer socioculturel est un Etablissement Recevant du Public de 4^e catégorie de type L pour un effectif de 153 personnes maximum.

ECOLES : RYTHMES SCOLAIRES : RENTREE 2013/2014

Le conseil municipal demande une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à savoir la semaine scolaire de 4,5 jours et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

CCVM

Le conseil municipal donne un avis favorable au maintien du nombre de sièges des représentants au sein de la Communauté de communes du Val de Meurthe comme indiqué ci-contre.

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs réunions sont organisées avec les services de l'Etat concernant la création d'un giratoire à Chauffontaine.

Une vente de bois a été réalisée pour un montant de 34 610 €.

Un avenant au contrat d'assurance des véhicules a été signé le 02/04/13 pour un montant de 449.14 € TTC.

BARBONVILLE	3
BLAINVILLE SUR L EAU	9
CHARMOIS	3
DAMELEVIERES	7
MONT SUR MEURTHE	4
REHAINVILLER	4
VIGNEULLES	3
TOTAL	33

Déclaration d'Utilité Publique

Suite à la Déclaration d'Utilité Publique, prise par arrêté Préfectoral le 19 avril 2012, des travaux sur le captage devaient être entrepris dans un délai de deux ans.

- Mise en place autour de tout le périmètre de protection immédiate d'une clôture grillagée d'une hauteur de 2 mètres avec portail d'accès muni d'un dispositif de verrouillage ;

Travaux réalisés par l'entreprise BONHOMME JEAN pour un montant de 14 346.02 € TTC subventionnés par l'Agence de l'Eau à 70%



- Mise en herbe des parcelles encore cultivées du périmètre de protection rapprochée zone A, La commune n'est pas propriétaire des terrains. Cette mission revient à l'exploitant agricole

- Remplacement des capots d'accès aux chambres de captage et de réunion par des capots munis de cheminées d'aération ; remplacement des échelles d'accès aux radiers des ouvrages par des échelles en matériaux inoxydables ; réfection et étancheification du génie civil, rebouchage des fissures des ouvrages par des bétons de propreté.



Travaux réalisés par l'entreprise EMTS de GOLBEY pour un montant de 10 734.10 € TTC subventionnés par l'Agence de l'Eau à 70%

- vérification de l'obturation de l'ancien système de trop-plein dans la chambre de réunion et mise en place d'une grille sur la conduite de trop-plein,

Travaux réalisés par les employés communaux

- un traitement de mise en équilibre calco-carbonique de l'eau prélevée en complément du traitement doit être mis en place.

Des études complémentaires sont nécessaires afin de trouver la solution adéquate pour le captage :

- l'entreprise BEPG assure la mission d'Assistant à Maître d'Ouvrage pour un montant de 4 066.40 € TTC subventionné par l'Agence de l'Eau à 70%

- l'entreprise IRH assure la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 2 242.50 € TTC (une demande de subvention a été faite à l'Agence de l'eau)

Acquisition de matériel:

Services techniques :

- un détecteur de métaux METOTEC pour un montant de 443.72 € TTC à l'entreprise CHERRIER
- un Broyeur DESVOYS à l'entreprise VAUTRIN CHERRIER pour un montant de 8192.60 € TTC

Secrétariat de mairie :

- Un ordinateur pour un montant de 1308.42 € TTC à la société JVS MAIRISTEM

Ecoles :

- Une chaudière 9280.78 € TTC par l'entreprise SUGG Vincent
- Une porte pour la chaufferie de l'école élémentaire à l'entreprise DERREY pour un montant de 374.20 € TTC

Salle du foyer socioculturel

- 20 chaises beige pour un montant de 742 €
- Vaisselles et accessoires: 529.51 € TTC

Travaux de voirie :

- réfection de la voirie de Mont-sur-meurthe pour un montant de 19 724.43 € TTC par l'entreprise THIRIET
- réfection du chemin d'Adoménil pour un montant de 31 395 € TTC par l'entreprise THIRIET
- travaux d'eaux pluviales Rue PE Marin pour un montant de 1 245.04 € TTC par l'entreprise PRESTINI

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU :

- Réfection de la toiture (maçonnerie et purge) du château d'eau par l'entreprise VOLTIGE pour un montant de 5 802.99 € TTC. Les travaux d'étanchéité (7724.96 € TTC) vont être réalisés prochainement .

- Le lierre grimpant sur le château d'eau a également été enlevé puisqu'il menaçait l'étanchéité du réservoir.



FORMATION INCENDIE



Le 27 mars dernier, le personnel communal ainsi que les enseignantes ont bénéficié d'une formation Incendie et se sont exercés à la manipulation des extincteurs.



FORMATIONS

Une formation Gestes et Postures a été organisée les 8 et 9 juillet 2013 pour le personnel communal

Les employés des services techniques ont également bénéficié des formations suivantes:

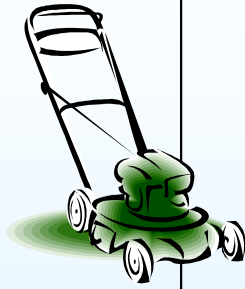
- CACES de catégorie 8 : tracteur
- CACES Nacelles



Informations diverses

Pour les déchets verts:

tontes de gazon, branches,
souches, tailles d'arbres:
**au terrain de football,
chemin du Fonteny**



Ramassage des ordures
ménagères :
le mercredi matin

Tarif de location de la benne
communale aux particuliers :
20 € /navette

**Prochain ramassage des
objets encombrants :**

Le lundi 7 octobre 2013

Horaires de la déchetterie, route d'Haussonville à Damelevières:

Tous les jours (sauf le jeudi, dimanche et les jours
fériés) aux horaires suivants :



Eté (avril à octobre inclus)
de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30



Hiver (novembre à mars inclus)
de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30

Afin d'accéder à la déchetterie, vous devez vous
munir d'une "carte d'accès". Cette carte est à
retirer en mairie sur présentation de la carte grise de
votre véhicule.

Bruits de voisinage :

Arrêté préfectoral du 26 décembre 1996

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés
par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appa-
reils susceptibles de causer une gêne pour le voi-
sinage en raison de leur intensité sonore, tels
que tondeuses à gazon, à moteur thermique,
tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies méca-
niques ne peuvent être effectués que dans les limites
fixées ci-après:

- les jours ouvrables : de 8h à 20h
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Pour le Papier/cartons, Verre , plasti- ques, métaux, briques alimentaires :

5 containers sont à votre disposition :

- ◆ Rue Pierre Eugène Marin
- ◆ Au parking du stade ; chemin du
fonteny
- ◆ Rue du Laxatte, à la hauteur de la
rue Bel Air
- ◆ Rue du Laxatte, au niveau du cime-
tière
- ◆ Rue Gambetta



**La circulation de tout
véhicule à moteur est
interdite en forêt
communale et sur les
chemins communaux
situés dans l'enceinte de
la forêt communale.**



**Exceptions faites pour les exploitants
forestiers et agricoles ainsi que pour les
cessionnaires de bois.**